

FICHE DE LA PERSONNE APPRENANTE

La discrimination envers les minorités



COALITION ONTARIENNE DE FORMATION DES ADULTES

Créé dans le cadre du développement des ressources des Compétences pour Réussir.

Canada 

**EMPLOI
ONTARIO**

Ontario 

Financement offert par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Subvention canadienne pour l'emploi.
Prestation des programmes assurée par le gouvernement de l'Ontario.

LA DISCRIMINATION ENVERS LES MINORITÉS

Fiche de la personne apprenante

Niveau 2 Emploi Autonomie Études secondaires Études Post-secondaires Apprentissage

A. Stéréotypes et préjugés

A.1. Quelle est la différence entre un stéréotype et un préjugé ?

Un stéréotype, c'est lorsqu'on attribue des caractéristiques à un groupe de personnes pour les classer instinctivement, sans tenir compte des différences de chaque personne, par exemple leur âge, leur poids, leur métier, leur couleur de peau ou leur sexe.

Un stéréotype peut être positif ou négatif.

Exemple de stéréotype :

- Stéréotype positif : Les personnes qui viennent de ce quartier sont toutes riches.
- Stéréotype négatif : Les personnes qui vivent dans ce quartier sont toutes des criminels.

1. Nomme un stéréotype que tu as déjà entendu :

Un préjugé est un jugement sur quelqu'un, qui est formé à l'avance, sans suffisamment connaître les critères personnels de cette personne.

Exemple de préjugé :

- Cette personne est dangereuse, parce qu'elle est tatouée.

2. Nomme un préjugé dont tu as été témoin.

Discussion de groupe

As-tu déjà entendu une autre personne avoir un préjugé sur quelqu'un ? As-tu déjà entendu un préjugé dans un film ? As-tu déjà eu une fausse première impression d'une personne ?

IMPORTANT

- Les stéréotypes et les préjugés sont souvent faux, peuvent faire du mal aux personnes qui en sont victimes et causer de graves injustices.
- Il est important de ne pas propager de stéréotypes et de préjugés, qu'ils soient positifs ou négatifs.
- Il faut prendre le temps d'apprendre à connaître une personne avant de se faire une idée sur elle.

Pour approfondir sur la différence entre un stéréotype et un préjugé

Visionne la vidéo « Stéréotypes et préjugés » (4 min 4 s).

https://www.youtube.com/watch?v=798q8o_Y-cc ou

Visionne la vidéo « La discrimination en deux minutes » (3 min 29 s).

<https://www.youtube.com/watch?v=8tebEeIB8WY>

B. Discrimination raciale

B.1. La discrimination raciale consiste à traiter différemment une personne en raison de sa race.

Attention

Consciente ou inconsciente, la discrimination raciale a les mêmes effets négatifs.

La race est une façon dont on distingue les gens d'après leur :

- lieu d'origine,
- apparence,
- façon de parler (accent, patois, expressions),
- nom,
- habillement,
- régime alimentaire,
- mode de croyances et pratiques,
- etc.

Source : Commission ontarienne des droits de la personne

Définition du racisme

Visionne la vidéo « Qu'est-ce que le racisme ? » (2 min 49 s).

<https://www.youtube.com/watch?v=M3AZEiNB4bQ&list=PL3KvOee1Psp2p8aJ85ZMNUOQxz4HE5ecn&index=4>

Source : Ottawa Public Health

Exemple de discrimination raciale : Un policier arrête Amadou, un jeune homme noir qui conduit une voiture de luxe. Compte tenu de la couleur de sa peau et du quartier dans lequel Amadou circule, le policier pense qu'il a volé la voiture.

Exemple de profilage racial

Visionne la vidéo « Le profilage racial : une réalité quotidienne à Montréal-Nord » (7 min 55 s).
https://www.youtube.com/watch?v=6-hl_HKLUMQ

Pour en savoir plus sur le profilage racial

Lis l'article « Profilage racial : Qu'en est-il au Canada ? ».
<https://www.cliquezjustice.ca/vosdroits/profilage-racial-qu-en-est-il-au-canada>

C. Racisme systémique

C.1. Qu'est-ce que le racisme systémique ?

Définition :

- Le racisme systémique, c'est lorsque les établissements, les lois et les politiques maintiennent un système d'inégalités dans la société.
- Ces inégalités donnent un avantage à certains groupes de personnes privilégiées, comme les personnes de race blanche.
- Ces inégalités nuisent aussi aux droits des personnes moins privilégiées, comme les personnes noires, racisées ou autochtones.

Source : Amnistie Internationale

Définition du racisme systémique

Visionne la vidéo « Le racisme systémique, avec Nicolas Ouellet » (3 min 44 s). <https://ici.radio-canada.ca/jeunesse/maj/1767614/racisme-sytemique-qu-est-ce-que-cest-nicolas-ouellet>

https://www.google.com/url?q=https://www.youtube.com/watch?v%3DzNGb-Ojt7rc&sa=D&source=docs&ust=1680547157507871&usg=AOvVaw1ZTTFUK-4L-4cOM7_bviRI

C.2. Privilège

Définition :

- Les avantages que possède une personne à cause de ses caractéristiques personnelles, comme la couleur de sa peau, sa situation sociale ou la langue qu'elle parle.

- Cela ne veut pas dire qu'une personne privilégiée n'a pas travaillé fort pour atteindre ses réalisations. Cela veut plutôt dire qu'elle n'a pas rencontré les obstacles qu'une personne moins privilégiée rencontre à cause des stéréotypes et des préjugés.

Inspiré de : Fondation canadienne des relations raciales

C.3. Quatre exemples historiques de racisme systémique au Canada

Quatre exemples historiques de lois qui ont créé du racisme systémique, au Canada :

➤ Les pensionnats autochtones (1831 – 1997)

Pour de l'information, visionne la vidéo « Les pensionnats au Canada : une chronologie ».

<https://www.youtube.com/watch?v=5Rn4jukUruI>

Témoignage d'une survivante d'un pensionnat autochtone (11 min 52)

<https://relations-autochtones.ca>

https://www.google.com/url?q=https://relations-autochtones.ca/secondaire/videos/BONUS_9.mp4&sa=D&source=docs&ust=1680547157505531&usg=AOvVaw3C3v-glsY7V7SewpESDW4m

➤ La taxe d'entrée pour les immigrants chinois (1885 – 1923)

- Entre 1881 et 1885, 15 000 immigrants chinois ont travaillé dans des conditions dangereuses pour construire le chemin de fer du Canadien Pacifique.
- Après la construction du chemin de fer, le Canada n'avait plus besoin de main-d'œuvre chinoise. En 1885, le gouvernement a donc adopté la *Loi sur l'immigration chinoise* pour limiter l'immigration des personnes chinoises au Canada.
- La loi obligeait les immigrants chinois à payer une somme d'argent pour venir s'installer au Canada. La somme est passée de 50 \$ à 500 \$, pendant les 38 ans que la loi a duré.
- La loi sur la taxe d'entrée pour les immigrants chinois a obligé 82 000 immigrants chinois à payer pour venir s'installer au Canada.
- En 1923, le Canada adopte la loi sur l'immigration chinoise qui interdit complètement l'entrée des immigrants chinois au Canada, jusqu'en 1947.
- En 2006, le gouvernement canadien a fait des excuses officielles pour ces lois racistes envers la population chinoise.

➤ Les lois d'immigration canadienne (1914)

- Au début des années 1900, le gouvernement canadien a conçu une loi qui visait à empêcher les Sud-Asiatiques d'immigrer au Canada, parce qu'on les jugeait indignes de la citoyenneté canadienne.

- Puisque le gouvernement n'a pas pu légalement interdire l'immigration des Sud-Asiatiques, il a adopté le règlement sur le voyage continu.
- Ce règlement exigeait que le voyage des immigrants devait être fait à partir de leur pays d'origine jusqu'au Canada, sans arrêt. À l'époque, aucun navire ne pouvait faire un voyage de l'Inde au Canada sans s'arrêter. Il était donc impossible pour les personnes du sud de l'Asie d'immigrer au Canada.

Pour de l'information additionnelle, visionne la vidéo « Les migrants sikhs qui ont défié la loi d'immigration canadienne » <https://www.youtube.com/watch?v=CWJAqxJWY1A>.

➤ **L'internement des Canadiennes et des Canadiens d'origine japonaise (1942)**

- L'attaque de Pearl Harbor par les Japonais en 1941 a envenimé les relations déjà difficiles entre les Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise et le reste du Canada.
- En 1942, le gouvernement du Canada a ordonné le déplacement de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens d'origine japonaise qui habitent à moins de 160 kilomètres de la côte du Pacifique et a confisqué leurs biens.
- On soupçonnait les Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise d'être des espions et des saboteurs, même si aucune preuve ne soutenait cette théorie.
- 20 000 citoyennes et citoyens canadiens d'origine japonaise ont été envoyés dans des camps d'internement ou des camps de prisonniers de guerre, des camps routiers ou des fermes de betteraves à sucre.
- En 1946, 3 964 Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise ont été déportés vers le Japon.

Pour de l'information additionnelle, visionne la vidéo suivante (1 m 22) :

[_https://www.youtube.com/watch?v=CWJAqxJWY1A](https://www.youtube.com/watch?v=CWJAqxJWY1A)

C.4. Le racisme systémique, ça existe encore aujourd'hui ?

Depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et les avancées en matière de droits de la personne, les lois ouvertement racistes, comme mentionnées dans l'exercice précédent sont rares. Toutefois, est-ce que cela veut dire que le racisme systémique n'existe plus au Canada ? Non !

Écoute la vidéo « Le racisme systémique, parlons-en! » et réponds aux questions qui suivent.

<https://www.youtube.com/watch?v=fL1XK3ENNF0>

Source : Ligue des droits et libertés

1. Donne deux (2) exemples d'inégalités basées sur la race qui existent encore aujourd'hui.

2. Nomme deux (2) façons de combattre le racisme systémique.

Savais-tu qu'en 2020, Justin Trudeau et Doug Ford ont tous les deux admis l'existence du racisme systémique aujourd'hui, au Canada.

Pour de l'information supplémentaire, lis l'article « Les deux tiers des Ontariens s'inquiètent de la discrimination en Ontario ».

HYPERLINK "https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1072029/ontariens-discrimination-inquietudes-ontario" <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1072029/ontariens-discrimination-inquietudes-ontario>

Militer contre le racisme systémique

Visionne la vidéo « Militer contre le racisme systémique à Sudbury » (5 min 34 s).

<https://www.google.com/url?q=https://www.youtube.com/watch?v%3DhIh-EQsJTvK%26t%3D167s&sa=D&source=docs&ust=1680547157506977&usg=AOvVaw1CZ3K62oX2kj3EZDGXZW0W>

D. Les protections de la loi

D.1. La discrimination est interdite

Aujourd'hui, au Canada, personne n'a le droit de te discriminer en raison de ta race, ton pays d'origine, ta couleur de peau, ta culture ou tes croyances. Ce sont des motifs discriminatoires interdits.

Pour en apprendre davantage sur les autres motifs discriminatoires interdits, lis l'article « Discrimination au Canada ».

<https://cliquezjustice.ca/vos-droits/discrimination-au-canada>" <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/discrimination-au-canada>

Partout au Canada, ces lois protègent contre la discrimination :

- la *Charte canadienne des droits et libertés* ;
- la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Certaines lois par exemple sont spécifiques aux provinces et territoires :

- en Ontario, le *Code des droits de la personne*.
- au Nouveau-Brunswick, la *Loi sur les droits de la personne*.
- au Manitoba, le *Code des droits de la personne*.

Au Canada, une personne qui est victime de discrimination pour sa race, sa couleur de peau, ses croyances ou sa culture peut porter plainte.

Pour de l'information sur la façon de porter plainte pour discrimination, lis l'article « Comment porter plainte pour discrimination au Canada » ou l'article « Où et quand porter plainte pour discrimination au Canada ».

<https://cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-porter-plainte-pour-discrimination-au-canada>

<https://cliquezjustice.ca/vos-droits/ou-et-quand-porter-plainte-pour-discrimination-au-canada>

D.2 La discrimination positive

Définition : Les politiques de discriminations positives visent à favoriser certaines catégories de population désavantagées, pour rétablir l'égalité des chances.

La *Charte canadienne des droits et libertés* autorise la discrimination positive.

Visionne la vidéo : « C'est quoi la discrimination positive ? ».

<https://www.youtube.com/watch?v=MnZzBJEH6y0>

Lis l'article de la Commission ontarienne des droits de la personne « Discrimination raciale, race et racisme (fiche) ».

<https://www.ohrc.on.ca/fr/discrimination-raciale-race-et-racisme-fiche>

<https://www.ohrc.on.ca/fr/discrimination-raciale-race-et-racisme-fiche>

Référence : Module 2 — Discrimination raciale : le rôle de la loi

https://cliquezjustice.ca/sites/default/files/M2_ELE~1.PDF